

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

Décisions ND n^{os} GDI 2015-09-011-013 et 015 du 1^{er} janvier 2015 portant délégation de signature du directeur du département gestion des infrastructures (GDI) au directeur de l'unité opérationnelle conduite du transport (CT); au directeur de l'unité opérationnelle transformation et distribution de l'énergie électrique (TDE); au directeur de l'unité opérationnelle voie et au directeur de l'unité opérationnelle équipements stations et ouvrages d'art (ESO)/RATP

NOR : DEVT1508937S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation de signature au directeur de l'unité opérationnelle conduite du transport (CT)

Le directeur du département GDI,

Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports;

Vu le décret n^o 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne;

Vu le décret n^o 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP;

Vu le décret n^o 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n^o 2012-20) au directeur du département GDI par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Nicolas Cartier, directeur de l'unité opérationnelle conduite du transport (CT), à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité CT :

- 1.1. L'embauche définitive des agents de maîtrise et des cadres stagiaires.
- 1.2. La rupture du contrat de travail des agents contractuels (opérateurs, agents de maîtrise et cadres).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Cartier, directeur de l'unité opérationnelle conduite du transport (CT), de donner délégation à :

M. Thierry Martin, responsable de l'entité ESMC-M; ou à
M. Franck Samyn, responsable de l'entité ESAE-M; ou à
Mme Eliza Chazel, responsable de l'entité MSR; ou à
M. Dominique Behem, responsable de l'entité IMS; ou à
M. Marc Schildknecht, responsable de l'entité IPL; ou à
Mme Adeline Lorant, responsable de l'entité GRAE-RH,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée délégation GDI n° 2014-025 en date du 21 juillet 2014.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

Le directeur du département GDI,
É. DYÈVRE

Délégation de signature au directeur de l'unité opérationnelle transformation et distribution de l'énergie électrique (TDE)

Le directeur du département GDI,

Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n° 2012-20) au directeur du département GDI par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Bruno Dumontet, directeur de l'unité opérationnelle TDE, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité TDE :

1.1. L'embauche définitive des agents de maîtrise et des cadres stagiaires.

1.2. La rupture du contrat de travail des agents contractuels (opérateurs, agents de maîtrise et cadres).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno Dumontet, directeur de l'unité opérationnelle TDE, de donner délégation à :

M. Gilles Hervé, responsable du pôle maintenance caténaire et basse tension ; ou à

M. Daniel Vasseur, responsable du pôle exploitation, maintenance haute tension ; ou à

Mme Anne Salaün, responsable des ressources humaines,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée d-délégation GDI n° 2013-020 en date du 1^{er} janvier 2013.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

Le directeur du département GDI,
É. DYÈVRE

Délégation de signature au directeur de l'unité opérationnelle voie

Le directeur du département GDI,

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n° 2012-20) au directeur du département GDI par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Bernard Bellec, directeur de l'unité opérationnelle voie, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité voie :

1.1. L'embauche définitive des agents de maîtrise et des cadres stagiaires.

1.2. La rupture du contrat de travail des agents contractuels (opérateurs, agents de maîtrise et cadres).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Bellec, directeur de l'unité opérationnelle voie, de donner délégation à :

M. Patrick Lachaud, responsable du pôle MO ; ou à

M. Guillaume Grillon, responsable du pôle SLI ; ou à

M. Xavier Gadeau, responsable du pôle CIP ; ou à

M. Thierry Chevillon, responsable du pôle EMP ; ou à

M. Frédéric Describes Fravraud, responsable des ressources humaines,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée délégation GDI n° 2013-021 en date du 1^{er} janvier 2013.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

Le directeur du département GDI,
É. DYÈVRE

*Délégation de signature au directeur de l'unité opérationnelle
équipements stations et ouvrages d'art (ESO)*

Le directeur du département GDI,

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n° 2012-20) au directeur du département GDI par le président-directeur général de la RATP,

Décide:

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Olivier Saiz, directeur de l'unité opérationnelle ESO, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité ESO:

- 1.1. L'embauche définitive des agents de maîtrise et des cadres stagiaires.
- 1.2. La rupture du contrat de travail des agents contractuels (opérateurs, agents de maîtrise et cadres).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Saiz, directeur de l'unité opérationnelle ESO, de donner délégation à:

Mme Virginie Luciani, responsable de l'entité pôle équipements ; ou à

M. Clément Tournemine, responsable de l'entité ingénierie de maintenance et référentiel des équipements ; ou à

M. Jean-François Duroux, responsable de l'entité contrôle patrimonial et maîtrise d'ouvrage ; ou à Mme Sylvie Lamoureux, responsable de l'entité ressources humaines ; ou à

Mme Véronique Mélin, responsable de l'entité contrôle de gestion ; ou à

M. Arnaud Boucard, responsable de l'entité ingénierie de maintenance et maîtrise d'ouvrage des équipements de sécurité,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée délégation GDI n° 2013-069 en date du 1^{er} décembre 2013.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} janvier 2015.

Le directeur du département GDI,
É. DYÈVRE